

ment ; votre thône subsistera dans la suite de tous les siècles. "

20. Pourquoi donc nous oublierez-vous pour jamais ? pourquoi nous abandonnez-vous pour toujours ? "

21. Convertissez-nous à vous , Seigneur , & nous nous convertirons : renouvelez nos jours , comme ils étoient au commencement : rétablissez-nous dans notre ancienne prospérité.

22. C'est ce que nous espérons de votre bonté , Seigneur , quoiqu'il semble que vous nous ayez rejettés pour jamais , & que votre colere contre nous soit sans bornes. "

ŷ. 19. Litr. de toutes les races.

ŷ. 20. Autr. Pourquoi nous oublierez-vous toujours ? pourquoi nous abandonnez-vous si long-temps.

nerationem & generatio-
nem.

20. Quare in perpetuum oblivisceris nostrî ? derelinques nos in longitudine dierum ?

21. Converte nos , Domine , ad te , & convertemur : innova dies nostros , sicut à principio :

22. Sed projiciens reputasti nos , iratus es contra nos vehementer.

ŷ. 22. Autr. extrême. Hébr. autr. Car est-ce que vous nous avez entièrement rejetté ? & avez-vous conçu contre nous la plus extrême colere ?



PRÉFACE

SUR

BARUCH.

Baruch , Disciple de Jérémie , étoit d'une naissance distinguée , selon le témoignage de l'Historien Joseph. (a) On conjecture qu'il étoit frere de Saraïas , qui avoit , comme lui , pour pere Nérias fils de Maasias , & qui fut envoyé à Babylone par Sédécias en la quatrième année du regne de ce Prince. (b) Baruch s'attacha à Jérémie , & lui servit de Secrétaire. Le Seigneur parla à Jérémie , vers la fin de la quatrième année de Joakim , (c) & lui ordonna d'écrire tout ce qu'il lui avoit dit touchant Israël : Juda , & les autres peuples , depuis la treizieme année de Josias jusqu'alors. Jérémie appella Baruch son Disciple , qui écrivit toutes les paroles que le Seigneur avoit dites à Jérémie , selon que Jérémie les lui dictoit de vive voix. Jérémie étant obligé de se tenir enfermé , & ne pouvant aller lui-même dans le Temple , envoya Baruch avec ordre de lire ces Prophéties devant le peuple dans le Temple au jour de jeûne qui devoit être bientôt après indiqué. Ce jeûne fut publié & observé au neuvieme mois dans la cinquieme année de Joakim , apparemment en mémoire de la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor qui s'étoit rendu maître de cette ville dans l'année précédente. Baruch lut les paroles de Jérémie , à la porte de la maison du Seigneur en présence de tout le peuple. Les grands le firent venir pour leur faire la lecture de ce même Livre. Baruch le lut devant eux ; & ils lui dirent de se cacher , lui & Jérémie , tandis qu'ils donneroient avis au Roi de tout ce qu'ils venoient d'entendre. Le Roi s'étant fait lire quelques pages de ce Livre , le coupa avec un canif , le jeta au feu , & donna ordre d'arrêter Baruch & Jérémie ; mais le Seigneur les cacha. Ensuite il parla à Jérémie , & lui ordonna d'écrire dans un autre Livre , toutes les paroles qui étoient dans le premier. Jérémie prit un autre Livre , & le donna à Baruch , qui y écrivit tout ce qui étoit dans celui

L. Histoire de Baruch jusqu'au temps où il écrivit le Livre qui porte son nom.

(a) Jof. Ant. l. x. c. 11. — (b) Jerem. vi. 59. Baruch. i. 1. — (c) Jerem. xxxvi. 1. & seqq.

que Joakim avoit brûlé, selon que Jérémie le lui dictoit de sa bouche, & Jérémie y ajouta plusieurs autres choses qui n'étoient pas dans celui qu'il avoit dicté auparavant.

Lorsque Baruch eut écrit pour la première fois les paroles que Jérémie lui dictoit, en la quatrième année de Joakim, (a) il s'affligea à la vue du danger auquel il alloit être exposé, en exécutant l'ordre que Jérémie lui donnoit, alors le Prophète lui dit: » Voici ce que le Seigneur le Dieu d'Israël vous annonce, à vous ô Baruch: Vous avez dit: Hélas! que je suis malheureux! le Seigneur m'a ajouté douleur sur douleur; je me suis laissé à force de gémir, & je ne trouve point de repos. Voici ce que vous lui direz: Je vais détruire ceux que j'ai édifiés, dit le Seigneur; je vais arracher ceux que j'ai plantés, & je perdrai toute cette terre. Et après cela vous cherchiez pour vous-même quelque chose de grand? Ne cherchez rien de tel, qu'il vous fuffit que quand j'accablerai de maux tous les hommes, dit le Seigneur, je vous conserverai la vie dans tous les lieux où vous irez. »

En la quatrième année de Sédécias, ce Prince envoya à Babylone Saraïas fils de Nérias. (b) Jérémie ayant écrit sur un Livre les paroles que Dieu lui avoit dictées contre Babylone & contre la terre des Chaldéens, & qui sont contenues dans les Chapitres L. & LI. de sa prophétie, donna ce Livre à Saraïas, avec ordre de le lire dans Babylone quand il y seroit arrivé, de le lire ensuite à une pierre, & de le jeter dans l'Euphrate, en déclarant que Babylone seroit ainsi submergée. D. Calmet, & quelques autres Interpretes (c) avant lui, ont cru que Baruch avoit accompagné Saraïas dans ce voyage, & que la cinquième année qui est la date de sa prophétie, est l'année suivante, cinquième depuis la transmigration de Jéchonias, à qui avoit succédé Sédécias. Le P. Houbigant a aussi lui-même adopté cette opinion. Mais le P. de Carrières, M. l'Abbé de Vence, & la plupart des Interpretes, croient que cette cinquième année doit se compter depuis la transmigration de Sédécias après la ruine de Jérusalem.

Suivant ce sentiment, qui paroît être le plus probable & le mieux fondé, comme nous le ferons voir bientôt, Baruch demeura dans la Judée avec Jérémie jusqu'à la ruine de Jérusalem. Jérusalem ayant été aliégée pour la troisième fois par Nabuchodonosor sous le règne de Sédécias, Jérémie fut mis en prison, & il paroît que Baruch y fut aussi renfermé; car selon le témoignage de l'Historien Joseph, (d) lorsqu'après la prise de Jérusalem, Nabuzardan rendit la liberté à Jérémie, il accorda la même faveur à Baruch, en considération de Jérémie.

(a) Jerem. xlv. 1. & seqq. — (b) Jerem. li. 59. & seqq. — (c) Maldon. Usser. Juas. Croi. — (d) Jos. Ant. l. x. c. 11.

Nabuzardan ayant laissé à Jérémie le choix de venir à Babylone, ou de rester dans la Judée, ou d'aller par-tout ailleurs, (a) Jérémie préféra de demeurer dans la Judée avec les restes de son peuple; & il se retira auprès de Godolias, à qui Nabuchodonosor avoit donné le commandement sur les villes de Juda. Godolias ayant été tué par un parti qui s'étoit formé contre lui, les Juifs craignirent que les Chaldéens ne vinssent tirer vengeance de ce meurtre; ils conçurent alors le dessein de se retirer dans l'Egypte, & étant venus trouver Jérémie, ils le prièrent de consulter sur cela le Seigneur. Le Seigneur leur répondit par la bouche du Prophète, qu'ils n'avoient rien à craindre du Roi de Babylone; que s'ils restoient dans la Judée, il les y affermieroit; qu'au contraire s'ils se retiroient dans l'Egypte, ils y périroient. Ils accusèrent Jérémie de leur dire des paroles de mensonge: (b) ils ajoutèrent que ce n'étoit point le Seigneur qui lui avoit commandé de leur parler ainsi; mais que c'étoit Baruch qui lui avoit suggéré cette réponse, en l'animent contre eux pour les faire tomber entre les mains des Chaldéens. Ils persisterent dans la résolution de se retirer en Egypte, & ils y emmenèrent avec eux Jérémie & Baruch.

Jérémie y mourut; & ce fut apparemment après sa mort, que Baruch se retira à Babylone, où il écrivit le Livre de sa prophétie, & le lut devant Jéchonias & devant toute la multitude des captifs, en la cinquième année depuis que les Chaldéens eurent pris Jérusalem, & l'eurent brûlée: ce sont les expressions mêmes du texte, expressions qui marquent assez que cette cinquième année doit se compter depuis la ruine de Jérusalem sous Sédécias.

Cette époque est placée à la tête du Livre de Baruch. Ensuite ce Prophète rapporte que les Juifs touchés de cette lecture, amassèrent de l'argent pour l'envoyer à Jérusalem, afin que l'on y offrît des sacrifices sur l'autel du Seigneur; que vers le même temps on lui remit les vases d'argent que Sédécias avoit fait faire après la prise de Jéchonias, & qui avoient été emportés à Babylone; que les Juifs envoyant à Jérusalem leurs offrandes avec ces vases, firent dire à leurs freres, qu'ils souhaitoient que cet argent fût employé par eux à offrir des sacrifices au Seigneur, & leur recommanderent de prier pour Nabuchodonosor & pour son fils, & pour eux qui étoient captifs en Chaldée, & de lire publiquement au milieu des ruines du Temple, le Livre de Baruch qu'ils leur envoyoient. Ce Livre commence au v. 15. du Chap. I. Dans les huit derniers versets de ce Chapitre, Baruch parle au nom de tous ses freres, & reconnoît la justice des châtimens que le Seigneur a exercés sur eux. Au Chap. II. le Prophète continue de parler au nom de tous ses freres, & de reconnoître la justice des jugemens du Seigneur; mais en même temps il implore la

II.
Analyse du
Livre de Ba-
ruch.

(a) Jerem. xl. 1. & seqq. — (b) Jerem. xlii. 1. & seqq.

miféricorde du Seigneur, en reconnoiffant l'accompliffement des menaces que le Seigneur leur avoit faites par ses prophetes & par Moÿse même, & attendant avec confiance l'accompliffement de ses promesses. Dans les huit premiers versets du Chapitre III. il continue d'implorer la miféricorde du Seigneur au nom de tous ses freres.

Au v. 9. du Chap. III. le Prophete s'adresse à tous les enfans d'Israël, & les exhorte à reconnoître que leur infidélité est l'unique cause des malheurs où ils font plongés : & il les exhorte à apprendre où est la sagesse, & à reconnoître qu'elle ne vient que de Dieu; que c'est lui qui par une faveur finguliere l'a manifestée aux enfans d'Israël, en leur donnant sa Loi par le ministère de Moÿse, & il annonce que Dieu lui-même viendra sur la terre pour en instruire les hommes. Au Chap. IV. le Prophete invite les enfans d'Israël à revenir au Seigneur, & à observer sa Loi : il les exhorte à ranimer leur courage, dans l'attente de leur délivrance. Il leur représente leur infidélité : il leur expose l'affliction de Jérusalem. Cette mere affligée gémit sur la perte de ses enfans qui ont été emmenés captifs à cause de leurs péchés. Elle les exhorte à mettre toute leur espérance dans le Seigneur, qui les ayant livrés à leurs ennemis, fera bien aussi les en délivrer. Le Prophete l'exhorte elle-même à prendre courage. Il lui promet la ruine de ses ennemis, & le retour de ses enfans dispersés. Au Chap. V. le Prophete exhorte Jérusalem à quitter son deuil, parce que ses enfans qui avoient été emmenés en captivité avec ignominie, en reviendront un jour avec gloire.

Le Chap. VI. contient une lettre que Jérémie adressa aux Juifs captifs que Nabuchodonosor devoit emmener à Babylone après la ruine de Jérusalem. Jérémie après leur avoir prédit leur retour, les exhorte à ne point prendre part à l'idolatrie des Babyloniens, & s'étend beaucoup pour leur montrer le néant & la vanité des idoles.

III.
Mysteres &
Infructions
renfermées
dans le Livre
de Baruch.

Les Peres & les Interpretes remarquent dans le Livre de Baruch une prophétie très-expressée de l'Incarnation du Verbe, lorsque le Prophete après avoir relevé la puissance du Seigneur, ajoute : (a) *C'est lui qui est notre Dieu, & nul autre ne peut lui être comparé. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la science, & qui l'a donnée à Jacob son serviteur, & à Israël son bien-aimé. Après cela il a été vu sur la terre, & il a conversé avec les hommes.* S. Irénée, (b) Tertullien, (c) S. Cyprien, (d) Eusebe de Césarée, (e) S. Ambroise, (f) S. Hilaire, (g) S. Grégoire de Nazianze, (h) S. Basile, (i) S. Cyrille d'Alexandrie, (k) S. Jean Chrysostome, (l) S. Augustin, (m) S. Bernard, (n) & la plupart des Inter-

(a) Baruch. III. 36. & seq. — (b) Iren. contra Hæres. l. v. c. 35. — (c) Tertull. contra Praxeum. cap. 6. — (d) Cyprian. contra Jud. l. II. c. 5. — (e) Euseb. Demonstr. l. vi. c. 19. — (f) Ambros. de fide, l. I. c. 2. — (g) Hilar. de Trin. l. 5. — (h) Nazianz. de Theol. orat. 4. — (i) Basil. contra Eunom. l. vi. — (k) Cyril. Alex. contra Julian. l. x. — (l) Chrysost. de incomprehensibili Dei natura, orat. 5. & demonstrat. adv. Gentiles. — (m) Aug. de Civit. l. XVIII. c. 33. — (n) Bern. in Cantig. serm. XIIII.

pretes

pretes reconnoissent que cette parole doit s'entendre de l'avènement du Fils de Dieu, selon cette expression de S. Jean, si conforme à celle du Prophete : (a) *Le Verbe s'est fait chair, & il a habité parmi nous.* Il est vrai que Baruch parle de cet admirable effet de la miféricorde de Dieu, comme d'une chose passée : mais il arrive très-fréquemment aux Prophetes de parler ainsi des événemens futurs, comme si déjà ils étoient arrivés.

D'ailleurs le discours de Baruch ne s'adresse pas seulement aux enfans d'Israël captifs à Babylone, ou dispersés dans les terres des Chaldéens & des Assyriens ; il convient encore particulièrement aux Juifs dispersés dans toute la terre depuis la mort de J. C. C'est à toute cette nation que le Prophete adresse encore aujourd'hui ces mots : (b) *D'où vient, ô Israël, que vous êtes dans le pays de vos ennemis, que vous vieillissez dans une terre étrangère, que vous vous souillez avec les morts, & que vous êtes regardé comme ceux qui descendent sous la terre ? sinon parce que vous avez abandonné la source de la sagesse. Car si vous eussiez marché dans la voie de Dieu, vous seriez assurément demeuré dans une éternelle paix... Il est lui-même notre Dieu ; & nul autre ne peut lui être comparé. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la science, & qui l'a donnée à Jacob son serviteur, & à Israël son bien-aimé. Et après cela il a été vu sur la terre, & il a conversé parmi les hommes.*

Enfin la priere que Baruch adresse au Seigneur, renferme tant d'expressions qui nous sont propres, qu'il semble que ce soit moins pour les Juifs de son temps, que pour nous, que ce Prophete l'a dressée : & le saint Esprit qui conduisoit sa plume, en a tellement mesuré les paroles, que si les Juifs qui vivoient alors en font l'objet immédiat, les Chrétiens qui ont eu le malheur d'offenser Dieu, & ceux qui gémissent sur les maux de l'Eglise, dans tous les temps & dans tous les âges, y trouvent un excellent modele des sentimens dont ils doivent être pénétrés. C'est même particulièrement à l'Eglise de Jesus-Christ, qu'appartiennent les magnifiques promesses que le Seigneur fait à Jérusalem par la bouche de ce Prophete : & c'est en annonçant sa gloire future, que ce Prophete lui adresse ces consolantes paroles : (c) *Quittez, ô Jérusalem, les habits de deuil que vous avez pris dans votre affliction ; & revêtez-vous des ornemens éclatans de cette gloire qui vous est donnée de Dieu pour jamais. Revêtez-vous de la justice qui vient de Dieu, comme d'un manseau : mettez sur votre tête la mitre de gloire dont l'Eternel vous pare. (d) Dieu sera brillant aux yeux de toutes les nations qui sont sous le ciel, l'éclat qui vous relève. Voici le nom que Dieu vous donnera pour jamais, la paix de la justice, & la gloire de la piété.*

(a) Joan. I. 14. — (b) Baruch, III. 10. & seq. — (c) Baruch, v. 1. & seq. — (d) C'est le sens du grec : *Προσκαθήθη δὲ θώρακα τῆς ἀρετῆς ἢ οὐκ ἐκκαύσῃται, ἵνα δὲ πύργος ᾗ τῆς δόξης αὐτῆς ἐν τῆς ἡμέρας τῆς αἰῶνος.*

IV. Remarques sur les Versions de ce Livre. Canonique de ce Livre.
 Le Livre de Baruch ne se trouve plus en hébreu ; mais la Version grecque que nous en avons, & qui nous tient lieu d'original, est très-ancienne ; & les hébraïsmes fréquents qu'on y remarque, font une preuve qu'elle a été faite sur un original hébreu. On y trouve même un mot hébreu qui n'a pas été traduit, & qui est passé jusques dans notre Vulgate, où nous lisons : (a) *Emite holocaustomata*, & *thus*, & *facite manna*. Ce mot *manna* qui se trouve aussi dans le grec, vient de l'hébreu, *mincha* ou *manha*, (b) qui signifie proprement les offrandes de pain ou de farine, accompagnées de vin ou autres liqueurs. On le trouve conservé de même dans la Version grecque du Livre de Jérémie (c) & du Livre de Daniel. (d) L'Auteur des Constitutions Apostoliques, (e) dit que les Juifs lisent tous les ans le Livre de Baruch avec les Lamentations de Jérémie, au jour de l'expiation solennelle. S. Jérôme au contraire assure (f) que les Juifs n'ont point cet Ouvrage, & ne le lisent point. La pratique des Juifs n'étoit peut-être pas uniforme : & quelques-uns pouvoient avoir & lire ce que les autres n'avoient point & ne lisoient point.

Mais il est vrai qu'on ne trouve plus aujourd'hui le Livre de Baruch dans les Bibles des Juifs. Comme ils se font une loi de ne recevoir dans le canon des Ecritures, que les Livres qui sont écrits en leur langue, ils en excluent le Livre de Baruch. S. Jérôme (g) en parle en des termes un peu durs, & qui font juger qu'il ne le mettoit pas au rang des Livres sacrés. Les Protestants le rejettent, & prétendent s'autoriser de ce qu'on ne le trouve pas expressément marqué dans la plupart des catalogues anciens des saintes Ecritures rapportés par les Peres ou par les Conciles. Quant à l'Épître de Jérémie qui fait le sixième Chapitre de Baruch, S. Jérôme (h) l'appelle *Judeis epistola*, c'est-à-dire, Épître qui porte un faux titre, Épître faussement attribuée à Jérémie. Théodoret l'a omise dans son Commentaire ; & il y a divers exemplaires grecs où elle ne se trouve point.

Mais à l'égard de cette dernière pièce, elle paroît être reconnue par les Juifs même de Jérusalem, dans la lettre qu'ils adresserent aux Juifs qui étoient en Egypte en l'année 188e. de l'Ère des Séleucides, 124e. avant l'Ère Chrét. Vulg. & qui est rapportée dans le II. Livre des Maccabées. Il y est dit (i) que dans les Ecrits du Prophète Jérémie on trouve..... qu'il enjoignit très-expressément à ceux qui alloient de Judée en un pays étranger, de ne pas oublier les ordonnances du Seigneur, & de ne pas tomber dans l'égarement d'esprit en voyant les idoles d'or & d'argent avec tous leurs ornements. C'est précisément à quoi se réduit la lettre de Jérémie placée à la fin du Livre de Baruch. Dans plusieurs exemplaires grecs, elle est

(a) Baruch, 1. 10. == (b) מנחה == (c) Jerem. xvii. 26. == (d) Dan. 11. 46.
 == (e) Constit. Apost. l. v. c. ult. == (f) Hieron. Praef. in Vers. Jerem. == (g) Hieron. loco supra citato. & Praef. in Expos. Jerem. == (h) Hieron. Praef. in Vers. Jerem.
 == (i) 2. Macc. 11. 1. & seqq.

placée immédiatement après les Lamentations de Jérémie. Elle ne contient rien qui ne convienne à l'âge & à la personne de ce Prophète, & aux circonstances du temps où elle a dû être écrite selon l'inscription qu'elle porte.

On doit en dire autant du reste de l'Ouvrage qui porte le nom de Baruch. Si les anciens Catalogues n'ont pas fait une mention expresse de ce Prophète ; c'est qu'ils le comprenoient sous le nom de Jérémie : & peut-être que dans les Conciles mêmes de Florence & de Trente où le Livre de Baruch a été mis expressément au nombre des Livres Canoniques, (a) on n'auroit point encore pensé à le distinguer du Livre de Jérémie, si l'on ne s'étoit aperçu des mauvaises conséquences que des esprits mal disposés tiroient du silence de l'Eglise. D'ailleurs il est faux que tous les anciens catalogues des Livres sacrés passent sous silence le Livre de Baruch & l'Épître de Jérémie. S. Cyrille de Jérusalem, qui vivoit au milieu du IV. siècle, & le Concile de Laodicée qui fut tenu vers le même temps, mettent au rang des Livres saints, *Jérémie avec Baruch, les Lamentations & l'Épître*. (b) Les anciens Peres ont souvent cité Baruch : ils ont principalement insisté sur la célèbre Prophétie que nous avons rapportée : *Post haec in terris visus est, & cum hominibus conversatus est*. Ils ne doutoient point que ce témoignage ne fût d'un Auteur inspiré & reconnu comme Prophète. Il est vrai qu'en citant les paroles de Baruch, ils les citent presque toujours sous le nom de Jérémie, parce que le Livre de Baruch n'étoit point distingué du Livre de Jérémie. Et dans l'Office même de l'Eglise, lorsqu'on lisoit quelque chose de Baruch, on le lisoit sous le nom de Jérémie : cela se voit encore dans quelques Missels, où la Leçon du Livre de Baruch, qui se lit à l'Office de la veille de la Pentecôte, est intitulée : *LECTIO Jeremiae Prophetiae*.

La Version latine que nous avons du Livre de Baruch, n'est pas de S. Jérôme ; elle est plus ancienne que ce Pere : & Joseph-Marie Caro en publia encore une autre très-ancienne, à Rome en 1688. Les Polyglottes ont présentement aussi une version syriaque & une arabe du même Livre. Les Syriens ont encore une assez longue Lettre sous le nom de Baruch ; mais l'Auteur de cette Lettre parle des Anges, d'une manière à faire croire qu'il étoit Chrétien. M. Huet, ancien Evêque d'Avranche, conjecture que c'est l'Ouvrage de quelque ancien Moine de Syrie. Cette Lettre est toute différente du Livre que nous avons sous le nom de Baruch dans nos Bibles grecques & latines.

Grotius avance (c) que ce Livre même tel que nous l'avons, ne fut jamais écrit en hébreu, mais que c'est l'Ouvrage de quelque Juif qui favoit

(a) Conc. Flor. Decreto de Script. Sacr. Conc. Trid. Sess. 4. == (b) Cyrill. Catech. 4. Καὶ ὤραται ἐν τῷ Βαρούχ, ὡς ὄραται ἐν Ἱερουσαλὴμ. Conc. Laod. iissem serē verbis. == (c) Grotius Praef. in Baruch.

le grec, & qui a voulu s'exercer en composant ce Livre; & que cette parole, *Post hac in terris visus est, & cum hominibus conversatus est*, a pu être ajoutée depuis J. C. par quelque Auteur Chrétien. Mais le fréquent usage que les Peres ont fait de cette parole, montre bien qu'ils n'en jugeoient pas comme ce Critique téméraire. Tertullien, S. Cyprien & S. Irénée ne soupçonnoient rien de semblable. Les hébraïsmes qui se trouvent dans le grec même de ce Livre, montrent assez qu'il étoit originairement en hébreu. Le témoignage de S. Cyrille & du Concile de Laodicée, prouve que de leur temps le Livre de Baruch & la Lettre de Jérémie étoient regardés comme des Livres sacrés dictés par l'Esprit Saint, aux deux Auteurs dont ils portent le nom. La lettre même des Juifs de Jérusalem aux Juifs d'Egypte, donne assez lieu de croire qu'ils connoissoient la Lettre de Jérémie. En un mot, les téméraires & frivoles conjectures d'un Ecrivain moderne ne peuvent enlever à ces deux Ouvrages une autorité en faveur de laquelle toute la Tradition dépose.

Il nous reste maintenant à examiner si Baruch écrivit sa prophétie en la cinquième année après la ruine de Jérusalem, comme le pensent le P. de Carrieres, M. l'Abbé de Vence, & la plupart des Interpretes, ou en la cinquième année après la transmigration de Jéchonias, comme le pensent quelques autres Interpretes, entre lesquels se trouve D. Calmet. Nous avons déjà fait remarquer que les expressions mêmes du texte donnent assez à entendre que ce fut après la ruine de Jérusalem: puisqu'il est dit que ce fut en la cinquième année depuis que les Chaldéens eurent pris Jérusalem & l'eurent brûlée. Le texte porte à la lettre dans le Grec comme dans la Vulgate: (a) *Et hac verba libri que scripsit Baruch. . . . in Babylonia in anno quinto, in septimo die mensis, in tempore quo ceperunt Chaldaei Jerusalem, & succenderunt eam igni. Et legit Baruch verba libri hujus ad aures Jechonia filii Joakim regis Juda, & ad aures universi populi venientis ad Librum.* La conjonction *Et* placée au commencement de ce Livre, est un hébraïsme. On en trouve plusieurs exemples dans l'Ecriture, & entr'autres au commencement de la prophétie d'Ezéchiel, dont les premiers mots sont: *Et factum est in trigesimo anno, &c.* en sorte que cette conjonction même pourroit servir à montrer que ce livre étoit originairement écrit en hébreu: mais ce n'est pas de quoi il s'agit maintenant. Nous ne considérons ici que l'époque marquée par Baruch. La paraphrase du P. de Carrieres & l'Analyse de M. l'Abbé de Vence semblent supposer que ces deux Interpretes rapportoient cette époque à la lecture du Livre de ce Prophete. D. Calmet ne s'explique point sur cela; mais la ponctuation & la construction du texte marquent assez que cette époque est celle du jour même où ce Livre fut écrit par Baruch: *Et hac verba libri que scripsit Baruch. . . . in Babylonia, in anno quinto, in*

(a) *Baruch, l. 1. v. 2. 3.*

septimo die mensis, &c. Et legit Baruch verba libri hujus, &c. Dans cette époque le nombre de l'année & le nombre du jour se trouvent marqués; mais on n'y trouve pas le nombre du mois. Peut-être est-ce une omission de Copiste; peut-être aussi étoit-ce le premier mois; en forte que cette expression, *in septimo die mensis*, signifieroit au septieme jour du premier mois: c'est ainsi que l'expliquent le P. de Carrieres & M. l'Abbé de Vence. Mais ce qui nous importe ici, ce n'est ni le jour ni le mois; c'est l'année. A la lettre il est dit que cette cinquième année dont parle le Prophete, se prend dans le temps où les Chaldéens se rendirent maîtres de Jérusalem, & brûlerent cette ville: *In tempore quo ceperunt Chaldaei Jerusalem, & succenderunt eam igni.* Mais d'abord D. Calmet s'accorde avec le P. de Carrieres & M. l'Abbé de Vence, pour reconnoître que *in tempore* doit se prendre ici pour à *tempore*. Il remarque même que la préposition hébraïque, communément traduite par *in*, se prend quelquefois pour celle qui signifie *ab* ou *ex* ou *de*, & il en cite trois exemples: celui de l'Exode, xii. 43. où l'Hébreu porte: *Hac est religio Phasæ: omnis alienigena non comedit in eo*, exprimé dans la Vulgate par *ex eo*: celui du Lévitique, viii. 32. où on lit dans l'hébreu: *Quidquid reliquerit in carne & in pane*, rendu dans la Vulgate par, *de carne & panibus*: & celui du II. Livre des Paralipomenes, xvi. 6. où l'Hébreu dit: *Tulerunt lapides Rama & ligna ejus. . . . & edificavit in eis*, traduit dans la Vulgate par, *ex eis*. Ce dernier hébraïsme a été conservé dans la Version des Septante, où on lit comme dans l'hébreu, & *edificavit in eis*. Et telle est l'expression qui se trouve dans le grec du Livre de Baruch: *in tempore* pour à *tempore*. Ce Livre fut donc écrit en la cinquième année depuis que les Chaldéens eurent pris Jérusalem & l'eurent brûlée. Or en quel temps Jérusalem fut-elle prise & brûlée par les Chaldéens? Elle fut prise par eux sous Joakim, sous Jéchonias, sous Sédécias: mais en quel temps fut-elle brûlée par eux? L'Ecriture nous apprend que ce fut au temps de sa dernière prise sous Sédécias: il n'est point dit que les Chaldéens l'eussent brûlée, ni même y eussent mis le feu, ni sous Jéchonias, ni sous Joakim. Nous sommes donc autorisés à compter la cinquième année dont parle Baruch, non depuis la prise de Jérusalem sous Joakim ou sous Jéchonias, mais depuis la dernière prise de cette ville sous Sédécias, lorsque les Chaldéens la prirent & la brûlerent: *In anno quinto. . . . in tempore quo ceperunt Chaldaei Jerusalem, & succenderunt eam igni.* La force de cette preuve a enlevé le suffrage de la plupart des Interpretes. D. Calmet suppose que sous Jéchonias, les Chaldéens y mirent le feu; mais qu'on l'éteignit, en forte que la ville en fut simplement endommagée, mais non pas ruinée. Mais aussi-tôt il avoue que l'Ecriture ne parle point ailleurs de cette circonstance; elle ne dit point que l'on y ait mis le feu sous Jéchonias: c'est donc une pure supposition sans fondement; mais elle dit bien expressément qu'on y mit le feu au temps de sa dernière ruine: la preuve que nous tirons de cette circonstance conserve donc toute sa force.

VI. Réponses aux objections de D. Calmet, qui pense avec quelques-uns que ce Livre fut écrit en la cinquième année du regne de Sédécias.

Que peuvent opposer à une preuve si forte, D. Calmet, & ceux qui comme lui prétendent que cette cinquième année doit se compter depuis la prise de Jérusalem sous Jéchonias ? Voici à quoi D. Calmet réduit lui-même toutes ses objections contre le sentiment que nous venons d'établir. » Ce qui nous détermine, dit-il, (a) au sentiment contraire, qui est suivi par d'autres habiles Interprètes, (b) c'est qu'il paroît par toute la suite du discours, qu'il y avoit encore une grande partie du peuple dans Jérusalem & dans Juda ; (c) que l'Autel subsistoit ; qu'il y avoit un Grand-Prêtre ; qu'on y offroit des sacrifices ; que l'on célébroit les Fêtes ; qu'il y avoit des Rois, des Prêtres & des Prophetes dans Jérusalem ; que Sédécias régnoit, & avoit fait faire des vaisseaux d'argent pour l'usage du Temple, & que Saraias avoit été député pour demander à Nabuchodonosor, qu'il lui plût de renvoyer ceux qu'il avoit enlevés cinq ans auparavant. Or, certainement ces caractères ne conviennent point du tout au temps qui suivit l'incendie de Jérusalem & du Temple par Nabuchodonosor. » Ainsi s'exprime D. Calmet.

Mais tous ces caractères se trouvent-ils en effet dans le livre de Baruch, & sont-ils tous contraires au sentiment que D. Calmet veut combattre ? Et d'abord trouve-t-on dans ce Livre la preuve de ce que D. Calmet avance qu'il y avoit encore alors une grande partie du peuple dans Jérusalem & dans Juda ? Le Prophète dit seulement que son livre fut envoyé au Prêtre Joakim, & aux autres Prêtres, & à tout le peuple qui se trouva avec lui à Jérusalem. (d) On ne peut pas en conclure que ce fut la plus grande partie du peuple. Quel que pût être le nombre de ceux qui s'étoient rassemblés dans Jérusalem, soit qu'il y en eût peu ou beaucoup, le Livre de Baruch fut envoyé à tous ceux qui s'y trouverent : le Texte de ce Prophète ne dit rien de plus.

Trouve-t-on dans la suite de ce Texte que l'Autel subsistoit ? Ou plutôt, l'Autel fut-il détruit au temps de l'incendie du Temple ? Il est dit que le Temple fut brûlé, que les colonnes d'airain, la mer d'airain, & les douze bœufs d'airain qui la soutenoient, furent enlevés, avec tous les vases d'airain, d'or & d'argent, qui servoient au ministère du Temple : mais il n'est point dit que l'Autel eût été détruit. Ainsi de ce que les Juifs de Babylone recommandent à ceux de Jérusalem d'offrir des sacrifices sur l'Autel du Seigneur, (e) il ne s'en suit pas que ce fut avant l'incendie du Temple. L'Autel pouvoit subsister, quoique le Temple eût été brûlé. Et d'ailleurs quand l'Autel auroit été détruit, les Juifs qui s'étoient rassemblés dans le pays, pouvoient en avoir élevé un autre pour y offrir leurs sacrifices au milieu des ruines mêmes du Temple. C'est ce que suppose la Paraphrase du P. de Carrieres : & M. l'Abbé de Vence

(a) Comm. sur Baruch, 1. 1. — (b) *Valdon, Usser. Jun. Groc.* — (c) *Baruch*, 1. 6. 7. 8. 10. 14. 15. — (d) *Baruch*, 1. 7. — (e) *Baruch*, 1. 10.

propose les deux réflexions que nous venons de présenter. » Nous avouons, dit-il, (a) qu'il étoit resté quelq'Autel à Jérusalem, après la ruine entière de cette Ville ; ou plutôt qu'on en rebâtit un pour y offrir des victimes. »

Il paroît, dit D. Calmet, qu'il y avoit un Grand-Prêtre. Quelle en sera la preuve ? Baruch dit (b) que les offrandes des Juifs furent envoyées avec son Livre à Joakim fils d'Helcias, fils de Salom, Prêtre ; il ne le nomme point Grand-Prêtre, mais simplement Prêtre. Ce Prêtre pouvoit être seulement le chef & le plus distingué de ceux qui étoient restés : c'est aussi la pensée de M. l'Abbé de Vence. Mais d'ailleurs comme il n'y avoit point alors d'autre Grand-Prêtre dans la Judée, ce même Joakim pouvoit exercer les fonctions de Grand-Prêtre : & c'est apparemment dans ce sens que le P. de Carrieres lui en donne la qualité dans sa Paraphrase. D. Calmet se persuade que ce Joakim est le même qu'Eliaçim ou Joacim, Pontife, qui paroît dans l'Histoire de Judith sous le regne de Manassé : (c) mais il suppose aussi que cet Eliaçim est celui qui est connu sous le nom d'Eliaçim fils d'Helcias, au temps de l'expédition de Sennachérib sur la Judée, en la quatorzième année d'Ezéchias, environ cent vingt ans avant la cinquième année de Sédécias. Ainsi ce Pontife auroit eu alors environ cent quarante ans. Il est vraisemblable que si D. Calmet avoit remarqué cet inconvénient, il auroit lui-même reconnu que le Joakim dont parle Baruch, doit être différent de cet Eliaçim qui vivoit sous Ezéchias, & qui fut Pontife sous Manassé. On nous objectera peut-être que dans la Dissertation sur la succession des Grands-Prêtres, nous avons dit que ce Joakim, fils d'Helcias, pourroit être le même que le Pontife Azarias, fils d'Helcias, qui dut exercer sous le regne de Joakim, & peut-être dans les premières années de Sédécias. Nous n'avons pas alors examiné la question que nous examinons ici ; & nous supposons avec D. Calmet, que le Livre de Baruch avoit été écrit en la cinquième année du regne de Sédécias, c'est-à-dire, dans un temps où il devoit y avoir un Grand-Prêtre à Jérusalem, & où ce Grand-Prêtre pouvoit être Azarias fils d'Helcias ; de-là nous inférons que cet Azarias pourroit être le même que le Prêtre Joakim, fils d'Helcias, dont parle Baruch. Mais reconnoissant aujourd'hui qu'il y a beaucoup plus de vraisemblance dans l'opinion de ceux qui soutiennent que le Livre de Baruch n'a été écrit que cinq ans après la ruine du Temple, nous préférons de dire que ce Joakim, fils d'Helcias n'a rien de commun ni avec Eliaçim du temps de Manassé, ni avec Azarias du temps du Roi Joakim, ou que du moins s'il y a quelque liaison & quelque rapport entre le Prêtre Joakim & le Pontife Azarias, c'est en ce qu'étant tous les deux, fils

(a) Dissertation de M. l'Abbé de Vence, Tome IV. p. 278. — (b) *Baruch*, 1. 7. (c) *Judith*, 14. 5. xv. 9.

Suite de la réponse aux objections de D. Calmet. Eclaircissements sur ce qui regarde le Prêtre Joakim fils d'Helcias, dont il est parlé dans ce Livre.

d'Helcias, ils pouvoient être freres : peut-être aussi Joakim n'étoit-il que petit-fils d'Helcias, aïeul du Pontife Saraïas, qui fut mis à mort par Nabuchodonosor, & qui fut remplacé par Joakim, non en qualité de Grand-Prêtre, mais comme le premier des Prêtres qui furent laissés dans la Judée, & ne pouvant exercer les fonctions de Grand-Prêtre, que comme occupant la place de celui qui auroit dû les exercer.

Quant à ce qu'on offroit des sacrifices dans Jérusalem au temps où le Livre de Baruch fut écrit ; cela ne prouve point que ce Livre ait été écrit avant la ruine du Temple. Ne voit-on pas après la ruine même du Temple, quatre-vingts-hommes qui viennent de Sichem, de Silo & de Samarie, portant dans leurs mains de l'encens & des offrandes, pour les présenter dans la maison du Seigneur ? (a) On offroit donc encore alors des sacrifices, non seulement dans Jérusalem, mais dans la maison même du Seigneur, dans le Temple même, c'est-à-dire, au milieu de ses ruines. Et ce fait prouve encore qu'il pouvoit y avoir au milieu de ces ruines un Autel, soit celui qui y étoit avant l'incendie, soit un autre érigé à la place de celui-là. Ce fait nous sert aussi à répondre à l'objection que l'on pourroit former, sur ce que les Juifs de Babylone recommandent à leurs freres de lire le Livre de Baruch dans le Temple du Seigneur. (b) Cette parole ne prouve point que le Temple fût alors subsistant, mais seulement que l'intention des Juifs de Babylone étoit que le Livre de Baruch fût lu au milieu des assemblées qui se formoient dans le lieu où avoit été le Temple, c'est-à-dire, sur les ruines même du Temple.

On célébroit les fêtes. Mais que dit sur cela le Livre de Baruch ? On y voit seulement que les Juifs de Babylone invitent ceux de Jérusalem à lire le Livre de ce Prophete au jour solennel, ou selon l'expression du Grec, au jour de fête. (c) La ruine du Temple ne changeoit rien à l'ordre des temps. Les fêtes arrivoient aux jours marqués par la Loi ; rien n'empêchoit que les Juifs ne s'assemblassent en ces jours dans Jérusalem & sur les ruines du Temple ; & leurs fêtes étant changées en deuil & en larmes, rien ne convenoit mieux à ces tristes assemblées que la lecture du livre de Baruch.

D. Calmet avance que par le discours de Baruch il paroît qu'il y avoit alors des Rois, des Prêtres & des Prophetes dans Jérusalem. C'est ce qu'on ne trouvera point dans le Livre de ce Prophete. Il est vrai que Baruch dit au nom de tout son peuple, & c'est le commencement de son discours : *Au Seigneur notre Dieu appartient la justice ; mais à nous est due la confusion de notre visage, comme il paroît en ce jour à l'égard de tout Juda & des habitants de Jérusalem, de nos Rois, de nos Princes, de nos Prêtres, de nos Prophetes, & de nos peres.* Mais de-là s'ensuit-il que ces Rois, ces Princes, ces Prêtres, ces Prophetes, fussent dans Jérusalem ? Au contraire, c'est précisément parce qu'ils n'y étoient plus, que la confusion qui les couvroit, eux & tout leur peuple, étoit plus grande.

(a) Jerem. xli. 5. — (b) Baruch, i. 14. — (c) Ibid.

Il paroît, ajoute D. Calmet, que Sédécias régnoit, & avoit fait faire des vaisseaux d'argent pour l'usage du Temple. Il est assez singulier que D. Calmet prétende s'autoriser ici d'un Texte, que lui-même a, si j'ose le dire, fabriqué. En effet le Texte du Livre de Baruch dit expressément, que les Juifs de Babylone envoyèrent à Jérusalem l'argent qu'ils avoient amassé pour leurs offrandes, (a) lorsque ce Prophete reçut les vases du Temple du Seigneur, qui avoient été emportés du Temple, les vases d'argent que Sédécias, fils de Jostas Roi de Juda, avoit fait faire, après que Nabuchodonosor Roi de Babylone eut pris Jéchonias, les Princes, & tous les Grands, & le peuple du pays, & les eut emmenés liés, de Jérusalem à Babylone. Baruch reçut les vases d'argent que Sédécias avoit fait faire, & qui avoient été emportés du Temple. Et quand avoient-ils été emportés ? sinon au temps de la ruine même du Temple sous ce Prince. C'est encore une nouvelle preuve contre ceux qui prétendent que ce Livre fut écrit avant la ruine du Temple. Que fait D. Calmet pour éluder cette preuve ? On pourroit, dit-il, (b) par un très-leger changement traduire ainsi le Grec de ce passage : *Les Juifs envoyèrent cet argent à Jérusalem, après que Baruch eut reçu les vases du Temple, pour les reporter dans la terre de Juda. Sédécias fils de Jostas Roi de Juda, avoit fait faire des vaisseaux d'argent, après le transport de Jéchonias.* C'est une remarque de Baruch. Nous fumes redemander les anciens vases du Temple qui étoient d'or ; car ceux que Sédécias avoit fait faire depuis la captivité de Jéchonias, n'étoient que d'argent. Je retranche simplement, ajoute D. Calmet, (c) le relatif *z*, qui est entre *après* & *envers*, où il a pu très-aisément se glisser : c'est-à-dire, qu'au lieu de *Vasa argentea quæ fecit Sedecias*, D. Calmet prétend qu'il faudroit lire, *Vasa argentea fecit Sedecias*. Et il semble que ce soit de ce Texte ainsi mutilé, que D. Calmet prétende conclure que Sédécias régnoit, & avoit fait faire des vaisseaux d'argent pour l'usage du Temple. Mais nous ne pouvons admettre ce retranchement, quelque simple qu'il puisse être. Il n'est fondé sur aucune autorité : il introduit dans le Texte, sans nécessité, une parenthese qui en interrompt la suite : il suppose une distinction entre des vases d'argent bien marqués dans le Texte, & des vases d'or dont le Texte ne parle point : enfin jamais on n'auroit imaginé une pareille interprétation, si on n'avoit eu à soutenir une hypothese contre laquelle ce Texte fournit une preuve dont on vouloit se débarrasser. Le Texte de Baruch ne prouve point que Sédécias régnoit : mais au contraire il prouve que Sédécias ne régnoit plus, puisque les vases que ce Prince avoit fait faire, avoient été enlevés ; ce qui n'arriva que lorsque lui-même fut pris, & le Temple brûlé.

Enfin, selon D. Calmet, il paroît que Saraïas avoit été député pour commander à Nabuchodonosor, qu'il lui plût de renvoyer les vases qu'il avoit en-

(a) Baruch, i. 8. & seq. — (b) Comment. sur Baruch, i. 8. — (c) Ibid. dans la note qui est au bas de la page.

IX.
Suite de la
réponse aux
objections de
D. Calmet. Et
clairement
sur la députa-
tion de Saraïas
vers le Roi de
Babylone.

levés cinq ans auparavant. Ici D. Calmet prétend expliquer le Texte de Baruch par celui de Jérémie, où il est parlé de la députation de Saraïas, (a) dont Baruch ne dit pas un seul mot. Et c'est déjà une chose à remarquer, que Jérémie qui parle de la députation & du voyage de Saraïas, ne dit rien du voyage de Baruch; & que le Texte de Baruch, qui suppose la résidence actuelle de Baruch à Babylone, ne dit rien de la députation & du voyage de Saraïas. Si Baruch & Saraïas eussent été ensemble à Babylone, comme D. Calmet le prétend, il seroit assez surprenant que Jérémie en cette occasion n'eût rien dit de Baruch, & que Baruch n'eût rien dit de Saraïas. D. Calmet en fait lui-même la remarque dans son Commentaire sur Jérémie. » Il est assez étonnant, dit-il, (b) que Jérémie ne fasse point ici mention de Baruch, quoiqu'il soit certain qu'il fit le voyage de Babylone avec son frere Saraïas. » Mais D. Calmet suppose ici comme certain ce qui est pour le moins très-douteux. D'abord le silence des deux Prophetes rend très-incertain la liaison de ces deux événements. De plus, Jérémie qui parle de la députation de Saraïas, ne dit point quel fut l'objet de cette députation. D. Calmet suppose que ce fut pour demander à Nabuchodonosor, qu'il lui plût de renvoyer les vases qu'il avoit enlevés cinq ans auparavant. Mais par cette supposition, D. Calmet se jette dans un embarras dont il a lui-même beaucoup de peine à se tirer; ou plutôt, dont il ne se tire qu'en supposant encore une altération dans le Texte au Chap. XXVIII. de Jérémie. Dans cet endroit, Jérémie rapporte (c) qu'au commencement du regne de Sédécias, au cinquième mois, dans la quatrième année du regne de ce Prince, Hananias faux prophete, osa prédire comme de la part du Seigneur, que deux ans après, le Seigneur seroit rapporter tous les vases du Temple, que Nabuchodonosor avoit emportés à Babylone, & seroit revenir tous les captifs. A quoi Jérémie répondit, qu'il souhaitoit que le Seigneur vérifiât les paroles que cet homme venoit de prononcer, afin que les vases fussent rapportés en la maison du Seigneur, & que tous les captifs qui avoient été transférés à Babylone, fussent ramenés en ce lieu. Le faux Prophete ayant encore insisté pour assurer ses fausses prédictions, Jérémie lui prédit qu'il mourroit dans cette année même, parce qu'il avoit parlé contre le Seigneur: & en effet ce faux Prophete mourut deux mois après. Au Chap. précédent, on voit aussi que dans cette même année, (d) Jérémie disoit aux Prêtres & au peuple: (e) *N'écoutez point les paroles de vos Prophetes, qui vous font des prédictions, & qui vous disent: Les vases de la maison du Seigneur seront bientôt rapportés de Babylone; car ils vous prophétisent le mensonge.* Or selon le témoignage de Jérémie, la députation de Saraïas est de la quatrième année de Sédécias. (f) Si donc on

(a) Jerem. LI. 59. — (b) Comment. sur Jérémie, LI. 59. — (c) Jerem. XXVIII. 1. & seq. — (d) Cette époque est marquée au v. 1. du Chap. XXVIII. qui finit les deux Chapitres. — (e) Jerem. XXVII. 26. — (f) Jerem. LI. 52.

suppose que Saraïas eût été envoyé pour redemander les vases enlevés, & que ces vases lui eussent été rendus l'année suivante, cinquième de Sédécias, cela s'accordera mal, non seulement avec la prédiction du faux Prophete Hananias, mais avec la prédiction de Jérémie même. Et d'abord quant à la prédiction du faux Prophete, D. Calmet a lui-même remarqué qu'il y avoit quelque inconvénient à l'accorder avec l'objet qu'il attribuoit à la députation de Saraïas. C'est un des motifs qu'il apporte pour rendre suspecte l'époque de cette prédiction. Les difficultés qu'il croit trouver dans cette époque, lui donnent lieu de conjecturer qu'en cet endroit LA QUATRIÈME ANNÉE pourroit bien être une glose ajoutée au Texte. (a) Et sur le point dont il s'agit, voici son raisonnement: » Nous avons dit plus haut, (ce sont ses termes,) que Saraïas fut député par Sédécias, la quatrième année de son regne, pour demander les vases sacrés à Nabuchodonosor, & que ces vases sacrés furent renvoyés la même année: [il devoit dire, l'année suivante:] cela justifie encore que ce Chapitre est du commencement de Sédécias; [c'est-à-dire,] d'un temps antérieur à la quatrième année de ce Prince.] Car, si ce Prince eût envoyé un Ambassadeur à Babylone dans le même temps qu'Hananias prophétisoit, c'est-à-dire, selon le titre de ce Chapitre, la quatrième année de son regne, ce faux Prophete auroit-il été assez mal avisé de prédire que ces vases ne seroient renvoyés qu'à deux ans de là, & la sixième année de Sédécias? Il auroit mis sans doute un terme bien plus court; ou il se seroit contenté de dire, que bientôt ils reviendroient, ou qu'avant deux ans on les verroit à Jérusalem. Mais il fixe hardiment & témérairement le terme de deux ans précis, comme un homme qui parle en l'air & au hasard. » Et plus loin, après avoir rapporté la prédiction de ce faux Prophete, il dit: (b) « Cette prédiction est fautive, de quelque maniere qu'on la prenne. Si ce Chapitre est de la première année de Sédécias, comme il y a beaucoup d'apparence, il est faux que les vases sacrés aient été rapportés à Jérusalem à deux ans de là. Ils ne revinrent que la quatrième année de ce Prince. [Selon son hypothèse, il devoit dire, la cinquième.] Et si ce qui est raconté ici, est arrivé la quatrième année de Sédécias, la prédiction est encore fautive, puisque la même année, [il devoit dire, l'année suivante] Saraïas obtint de Nabuchodonosor la restitution de ces vases. » Mais si ce dernier fait est vrai, que devient la prédiction de Jérémie, qui fit dit aux Prêtres & au peuple, que ceux qui disoient que les vases seroient bientôt rapportés, prophétisoient le mensonge? D. Calmet a senti la difficulté: & voici comment il prétend s'en tirer: (c) « Les faux Prophetes, dit-il, flattoient les Prêtres de la vaine espérance que les vases sacrés, que Nabuchodonosor avoit emportés du Temple, premièrement, en la quatrième année de Joakim, & ensuite lorsque Jécho-

(a) Comment. sur Jérémie XXVII. 1. — (b) Sur le v. 3. — (c) Sur Jérémie, XXVII. 16.

» nias fut mené captif à Babylone, seroient bientôt rapportés ; mais
 » nous savons que ces prédictions n'eurent pas leur effet. Nabuchodonosor
 » n'osa pas se hasarder à les renvoyer ; & Sédécias fut obligé en la qua-
 » trieme année de son regne, de députer Saraïas à Babylone, pour sol-
 » liciter auprès de Nabuchodonosor le renvoi de ces vases. Il est vrai
 » que ce Prince accorda la grace qu'on lui demandoit : mais ce fut la
 » cinquieme année après leur transport, & d'une maniere fort diffé-
 » rente de ce que les faux Prophetes, & en particulier Hananias,
 » avoient prédit ; car ils promettoient que le Roi de Babylone les renver-
 » roit de son propre mouvement, & cela bientôt, c'est-à-dire, dans
 » deux ans ; & la chose n'arriva qu'à quatre ans de-là, & ensuite d'une
 » députation de la part de Sédécias. Il semble même par le Texte grec
 » de Baruch, [il pouvoit dire également, & par le Texte latin de
 » la Vulgare,] que Nabuchodonosor ne renvoya à Jérusalem que des
 » vases d'argent, qui avoient été faits par Sédécias, fort différens de
 » ceux qui avoient été enlevés sous Jéchonias, lesquels étoient d'or. »
 D. Calmet est obligé de se racrocher ici au Texte même qu'il a voulu
 nous enlever par le retranchement d'un pronom qui lui devient ici né-
 cessaire. Mais, si ces vases étoient ceux qui avoient été faits par Sédécias,
 comme en effet nous le soutenons, quand avoient-ils été enlevés ?
 C'est, dit D. Calmet, (a) une circonstance dont nous n'avons aucune con-
 noissance. Ainsi de l'aveu même de D. Calmet, l'enlèvement de ces vases
 avant la ruine du Temple, est un fait avancé sans preuve. Mais de plus,
 selon D. Calmet, ces faux Prophetes promettoient que le Roi de Ba-
 bylone renverroit de son propre mouvement les vases qu'il avoit enle-
 vés : & cela est encore avancé sans preuve. Jérémie leur impute simple-
 ment de dire : (b) *Les vases de la maison du Seigneur seront bientôt rap-
 portés de Babylone.* Et Hananias disoit : (c) *Voici ce que dit le Seigneur.....
 Encore deux ans, & je ferai rapporter en ce lieu tous les vases de la maison
 du Seigneur.* Les faux Prophetes annonçoient donc simplement que les va-
 ses seroient rapportés, sans dire de quelle maniere ils seroient rendus.
 Jérémie soutient que les paroles de ces faux Prophetes sont des menson-
 ges, & que les vases enlevés ne seront rapportés ni dans deux ans ni bien-
 tôt, comme les faux Prophetes le disent ; mais que (d) *les vases mêmes
 qui ont été laissés dans la maison du Seigneur, seront transportés à Babylone,
 & qu'ils y demeureront jusqu'au jour où le Seigneur les visitera, & les fera
 rapporter & remettre en leur lieu.* Car c'est encore une prophétie qu'il est
 important de remarquer. Et après des paroles si expresses, on prétendra
 que des vases ayent été rendus par Nabuchodonosor, & rapportés à Jérusalem
 dès la cinquieme année de Sédécias ? Cela est contre toute vraisem-
 blance : le Texte sacré ne dit rien de semblable. Saraïas fut envoyé
 à Babylone en la quatrième année de Sédécias ; mais on ignore le sujet

(a) Sur Baruch, i. 8. — (b) Jerem. xxvii, 16. — (c) Jerem. xxviii, 3.
 — (d) Jerem. xxvii, 18. & seqq.

de sa députation : & s'il est permis de former sur cela quelque con-
 jecture, il y a quelque lieu de croire que ce fut simplement pour payer le
 tribut que Nabuchodonosor avoit imposé à la Judée. Baruch ne l'ac-
 compagna point ; & les vases du Temple ne furent alors ni redemandés,
 ni rendus : mais cinq ans après que les Chaldéens eurent pris & brûlé
 la ville de Jérusalem, c'est-à-dire, cinq ans après la ruine entiere de
 cette ville sous Sédécias, les vases d'argent que ce Prince avoit fait faire,
 après la prise de Jéchonias, & qui furent enlevés, selon la prédiction
 de Jérémie, lorsque Jérusalem fut détruite & le Temple brûlé, furent
 rendus à Baruch pour être renvoyés en la terre de Juda. Voilà ce que
 le Texte sacré nous apprend. Alors tout se concilie aisément ; & cet ac-
 cord acheve de prouver que le Livre de Baruch fut écrit, non en la cin-
 quieme année du regne de Sédécias, mais en la cinquieme année depuis
 la ruine de Jérusalem & du Temple.

Il y a cependant encore une difficulté, qui a été formée non par
 D. Calmet, mais par Maldonat, & à laquelle M. l'Abbé de Vence
 a pris soin de répondre. Maldonat, qui soutient le sentiment que D.
 Calmet a adopté, prétend que si le Livre de Baruch avoit été écrit
 depuis la ruine de Jérusalem, il auroit été lu non seulement devant Jé-
 chonias, comme le porte le Texte de ce Livre même, (a) mais de-
 vant Sédécias qui étoit alors à Babylone. Mais à cela on peut répondre
 deux choses : Ou le Prophete ne le put pas, ou le Seigneur ne le
 voulut pas. Le Texte sacré marque expressément (b) que Sédécias ayant
 été conduit à Babylone, fut enfermé dans une prison, où il demeura
 jusqu'à sa mort. Il est vrai que Jéchonias étoit aussi prisonnier, & ne
 fut délivré de ses liens que par Evilmérôdac, fils & successeur de Nabu-
 chodonosor. Mais la captivité de ces deux prisonniers pouvoit être fort
 différente : Jéchonias s'étoit rendu entre les mains de Nabuchodonosor,
 & avoit ainsi mérité un traitement moins rigoureux : Sédécias s'étoit
 défendu jusqu'à la dernière extrémité ; & la ville étant prise, il s'en-
 fuyoit, lorsqu'il fut arrêté & conduit devant Nabuchodonosor, qui fit
 tuer les enfans de ce Prince devant les yeux de leur pere, & après cette
 sanglante exécution, lui fit percer les yeux, le fit charger de chaînes,
 & l'envoya à Babylone, pour y être renfermé pendant tout le reste de ses
 jours. Il est donc fort vraisemblable que Sédécias, dans sa captivité, eut
 moins de liberté que Jéchonias : ainsi on s'assembloit librement auprès
 de Jéchonias ; mais peut-être ne pouvoit-on pas s'assembler de même
 auprès de Sédécias. D'ailleurs, ces deux Princes étant également dépo-
 sés, Sédécias ne conservoit pas plus d'autorité que Jéchonias ; & au
 contraire Jéchonias méritoit de la part des Juifs plus d'égards que Sé-
 décias. Jéchonias avoit occupé le trône par droit de succession ; Sédécias
 ne l'avoit occupé que sous l'autorité du Vainqueur. Jéchonias s'é-

X.
 Réponse à
 une objection
 de Maldonat,
 touchant la
 lecture de ce
 Livre devant
 Jéchonias.

(a) Baruch, i. 3. — (b) Jerem. lii. 11.

roit soumis à l'ordre de Dieu en se rendant à Nabuchodonosor; Sédécias, en refusant de se rendre, avoit irrité le Seigneur contre lui & contre son peuple. Enfin quand il auroit été libre au peuple de s'assembler auprès de Sédécias, quand le peuple auroit eu autant d'égard pour Sédécias que pour Jéchonias, le Seigneur ordonna peut-être à Baruch de lire ce Livre devant Jéchonias, plutôt que devant Sédécias: Jéchonias étoit celui dont la postérité devoit durer jusqu'au Messie, qui devoit sortir de sa race; & ce fut peut-être par un ordre exprès du Seigneur, que cette lecture fut faite devant lui. En un mot, quelle que puisse être la cause pour laquelle cette lecture fut faite devant Jéchonias & non devant Sédécias, on ne peut pas s'autoriser de cette circonstance pour en conclure que cette lecture fut faite sous le regne de Sédécias & avant la ruine du Temple; rien n'oblige à tirer de-là cette conclusion, qui d'ailleurs est expressément contredite par les Textes, qui prouvent que cette lecture fut faite après que Jérusalem eut été prise & brûlée, le Temple détruit, & tous les vases sacrés enlevés.

XI
Mort de Baruch. Suite de ce Prophete.

On ignore ce que devint Baruch, après qu'il eut écrit & lu son Livre au milieu des Juifs captifs à Babylone. Les Rabbins soutiennent qu'il mourut dans ce pays. Sa mémoire a toujours été en bénédiction chez les Juifs & chez les Chrétiens. L'Historien Joseph remarque (a) que ce Prophete étoit non seulement d'une naissance illustre, mais aussi fort habile dans la langue de son pays. On ne peut gueres aujourd'hui juger de son stile, puisqu'on est privé du Texte original. Quelque fidèle que puisse être une Version, il est difficile qu'elle puisse faire assez connoître le stile d'un Auteur. Mais au fond il nous importe fort peu de connoître quel fut le stile de Baruch: les vérités qu'il annonce, les sentimens qu'il exprime, c'est ce qui doit uniquement nous intéresser.

(a) *Jos. Ant. l. x. c. 11.*



BARUCH.

CHAPITRE PREMIER.

Prologue du Livre de Baruch. Ce Livre fut lu devant les Juifs captifs à Babylone, & envoyé par eux à leurs freres de Jérusalem. Livre de Baruch, où d'abord ce Prophete confesse au nom de son peuple la justice des châtimens que le Seigneur exerce sur eux.

I. **T**hæc verba libri, quæ scripsit Baruch filius Nerix, filii Maasix, filii Sedecix, filii Sedei, filii Helcix, in Babylonia,

2. in anno quinto, in septimo die mensis, in tempore quo ceperunt Chaldæi Jerusalem, & succenderunt eam igni.

3. Et legit Baruch verba libri hujus ad aures Jechonix filii Joakim regis

1. **V**icci les paroles du Livre qu'écrivit Baruch, fils de Maasias, fils de Sédécias, fils de Sédéc, fils de Helcias, lorsqu'il étoit à Babylone, où il étoit venu d'Egypte, après la mort du Prophete Jérémie,

2. le septieme jour du premier moisⁿ de la cinquieme année depuis que les Chaldéens eurent pris Jérusalem, & l'eurent brûlée.

3. Baruch lut les paroles de ce livre devant Jéchonias fils de Joakim Roi de Juda, & devant tout le peuple qui ve-

ⁿ 1. Ou peut-être du mois de Sivan, que les Copistes ont ici omis le nom du mois. Il y a lieu de présumer que les Copistes ont ici omis le nom du mois.